

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002341400036	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET TRANSPORT METROPOLE ROUEN NORMANDIE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE ROUEN METROPOLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET TRANSPORT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	157 930 627,00	157 930 627,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		157 930 627,00	157 930 627,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	112 539 620,00	112 539 620,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		112 539 620,00	112 539 620,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	270 470 247,00	270 470 247,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 996 042,00	0,00	14 517 845,00	14 517 845,00	14 517 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 758 187,00	0,00	2 727 537,00	2 727 537,00	2 727 537,00
014	Atténuations de produits	130 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
65	Autres charges de gestion courante	93 538 668,00	0,00	120 820 594,00	120 820 594,00	120 820 594,00
Total des dépenses de gestion des services		109 422 897,00	0,00	138 199 976,00	138 199 976,00	138 199 976,00
66	Charges financières	3 280 000,00	0,00	3 732 655,00	3 732 655,00	3 732 655,00
67	Charges exceptionnelles	126 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00	124 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		112 828 897,00	0,00	142 057 631,00	142 057 631,00	142 057 631,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	15 375 754,00		4 693 586,00	4 693 586,00	4 693 586,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 425 550,00		11 179 410,00	11 179 410,00	11 179 410,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		26 801 304,00		15 872 996,00	15 872 996,00	15 872 996,00
TOTAL		139 630 201,00	0,00	157 930 627,00	157 930 627,00	157 930 627,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	157 930 627,00
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	104 500 000,00	0,00	113 000 000,00	113 000 000,00	113 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	27 572 646,00	0,00	37 400 262,00	37 400 262,00	37 400 262,00
75	Autres produits de gestion courante	864 555,00	0,00	836 705,00	836 705,00	836 705,00
Total des recettes de gestion des services		133 132 201,00	0,00	151 431 967,00	151 431 967,00	151 431 967,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	36 000,00	0,00	26 660,00	26 660,00	26 660,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		133 168 201,00	0,00	151 458 627,00	151 458 627,00	151 458 627,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 462 000,00		6 472 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 462 000,00		6 472 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
TOTAL		139 630 201,00	0,00	157 930 627,00	157 930 627,00	157 930 627,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	157 930 627,00
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	9 400 996,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 215 000,00	0,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 440 000,00	0,00	51 648 000,00	51 648 000,00	51 648 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 629 400,00	0,00	19 071 600,00	19 071 600,00	19 071 600,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		64 284 400,00	0,00	71 054 600,00	71 054 600,00	71 054 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 793 956,00	0,00	20 213 000,00	20 213 000,00	20 213 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 793 976,00	0,00	20 213 020,00	20 213 020,00	20 213 020,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		82 078 376,00	0,00	91 267 620,00	91 267 620,00	91 267 620,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 462 000,00		6 472 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		14 800 000,00	14 800 000,00	14 800 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 462 000,00		21 272 000,00	21 272 000,00	21 272 000,00
TOTAL		88 540 376,00	0,00	112 539 620,00	112 539 620,00	112 539 620,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 539 620,00
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	6 053 977,00	0,00	636 000,00	636 000,00	636 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	38 796 831,00	0,00	61 005 074,00	61 005 074,00	61 005 074,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		44 850 808,00	0,00	61 641 074,00	61 641 074,00	61 641 074,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 527,00	0,00	90 550,00	90 550,00	90 550,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 858 737,00	0,00	20 135 000,00	20 135 000,00	20 135 000,00
Total des recettes financières		16 888 264,00	0,00	20 225 550,00	20 225 550,00	20 225 550,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		61 739 072,00	0,00	81 866 624,00	81 866 624,00	81 866 624,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	15 375 754,00		4 693 586,00	4 693 586,00	4 693 586,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 425 550,00		11 179 410,00	11 179 410,00	11 179 410,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		14 800 000,00	14 800 000,00	14 800 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		26 801 304,00		30 672 996,00	30 672 996,00	30 672 996,00
TOTAL		88 540 376,00	0,00	112 539 620,00	112 539 620,00	112 539 620,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 539 620,00
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	9 400 996,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 517 845,00		14 517 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 727 537,00		2 727 537,00
014	Atténuations de produits	134 000,00		134 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 820 594,00		120 820 594,00
66	Charges financières	3 732 655,00	0,00	3 732 655,00
67	Charges exceptionnelles	124 000,00	900 000,00	1 024 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000,00	10 279 410,00	10 280 410,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		4 693 586,00	4 693 586,00
Dépenses d'exploitation – Total		142 057 631,00	15 872 996,00	157 930 627,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	157 930 627,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 472 000,00	6 472 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 213 000,00	0,00	20 213 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	335 000,00	0,00	335 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	51 648 000,00	0,00	51 648 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	19 071 600,00	0,00	19 071 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20,00	14 800 000,00	14 800 020,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		91 267 620,00	21 272 000,00	112 539 620,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 539 620,00
---	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	195 000,00		195 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	113 000 000,00		113 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	37 400 262,00		37 400 262,00
75	Autres produits de gestion courante	836 705,00		836 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 660,00	6 472 000,00	6 498 660,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		151 458 627,00	6 472 000,00	157 930 627,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	157 930 627,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	90 550,00	0,00	90 550,00
13	Subventions d'investissement	636 000,00	0,00	636 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	61 005 074,00	0,00	61 005 074,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	900 000,00	900 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	14 800 000,00	14 800 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 135 000,00	0,00	20 135 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		10 254 160,00	10 254 160,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		25 250,00	25 250,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		4 693 586,00	4 693 586,00
Recettes d'investissement – Total		81 866 624,00	30 672 996,00	112 539 620,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 539 620,00
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 996 042,00	14 517 845,00	14 517 845,00
605	Achats de matériel, équipements	40 000,00	13 000,00	13 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	243 500,00	502 500,00	502 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	160 500,00	136 000,00	136 000,00
611	Sous-traitance générale	7 121 000,00	7 958 000,00	7 958 000,00
6132	Locations immobilières	3 100,00	3 100,00	3 100,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	58 000,00	58 000,00	58 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 600,00	5 100,00	5 100,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	1 925 000,00	1 934 000,00	1 934 000,00
6156	Maintenance	350 000,00	330 000,00	330 000,00
6168	Autres	51 000,00	50 500,00	50 500,00
617	Etudes et recherches	317 000,00	392 000,00	392 000,00
618	Divers	276 402,00	286 349,00	286 349,00
6226	Honoraires	25 000,00	23 000,00	23 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6228	Divers	68 000,00	39 000,00	39 000,00
6231	Annonces et insertions	41 900,00	72 000,00	72 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 500,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	9 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	1 230 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 600,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 500,00	11 280,00	11 280,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	45 000,00	95 000,00	95 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	934 940,00	998 516,00	998 516,00
6358	Autres droits	30 000,00	25 000,00	25 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 758 187,00	2 727 537,00	2 727 537,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 664 076,00	2 638 337,00	2 638 337,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 586,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	22 500,00	23 000,00	23 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 141,00	4 000,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	64 884,00	62 200,00	62 200,00
014	Atténuations de produits (7)	130 000,00	134 000,00	134 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	130 000,00	134 000,00	134 000,00
65	Autres charges de gestion courante	93 538 668,00	120 820 594,00	120 820 594,00
6541	Créances admises en non-valeur	900,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00	0,00
65733	Subv. exploitat° Départements	340 000,00	340 000,00	340 000,00
65734	Subv. exploitat° Communes	170 000,00	170 000,00	170 000,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	7 100 355,00	9 516 062,00	9 516 062,00
65738	Subv. exploitat° autres organismes	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	84 222 969,00	108 716 500,00	108 716 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 624 344,00	1 998 032,00	1 998 032,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		109 422 897,00	138 199 976,00	138 199 976,00
66	Charges financières (b) (8)	3 280 000,00	3 732 655,00	3 732 655,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 370 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-120 000,00	-127 345,00	-127 345,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	50 000,00	50 000,00
6688	Autre	20 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	126 000,00	124 000,00	124 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50 000,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	4 000,00	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	70 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 000,00	1 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		112 828 897,00	142 057 631,00	142 057 631,00
023	Virement à la section d'investissement	15 375 754,00	4 693 586,00	4 693 586,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	11 425 550,00	11 179 410,00	11 179 410,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	900 000,00	900 000,00	900 000,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE - BUDGET TRANSPORT - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	10 500 300,00	10 254 160,00	10 254 160,00
6812	<i>Dot. amort. Charges exploit. à répartir</i>	25 250,00	25 250,00	25 250,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 801 304,00	15 872 996,00	15 872 996,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 801 304,00	15 872 996,00	15 872 996,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		139 630 201,00	157 930 627,00	157 930 627,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	157 930 627,00
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-160 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-157 105,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-127 345,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	195 000,00	195 000,00	195 000,00
7061	Transport de voyageur	195 000,00	195 000,00	195 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	104 500 000,00	113 000 000,00	113 000 000,00
734	Versement de mobilité	104 500 000,00	113 000 000,00	113 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	27 572 646,00	37 400 262,00	37 400 262,00
7471	Subv. exploitat° État	2 841 061,00	2 655 772,00	2 655 772,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	24 086 585,00	34 099 490,00	34 099 490,00
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	645 000,00	645 000,00	645 000,00
75	Autres produits de gestion courante	864 555,00	836 705,00	836 705,00
752	Revenus des immeubles	91 700,00	93 500,00	93 500,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.ver.s.transport	480 000,00	478 000,00	478 000,00
7588	Autres	292 855,00	265 205,00	265 205,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		133 132 201,00	151 431 967,00	151 431 967,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	36 000,00	26 660,00	26 660,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	20 000,00	10 000,00	10 000,00
778	Autres produits exceptionnels	11 000,00	11 660,00	11 660,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		133 168 201,00	151 458 627,00	151 458 627,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	6 462 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 462 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 462 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		139 630 201,00	157 930 627,00	157 930 627,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		157 930 627,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2 215 000,00	335 000,00	335 000,00
2031	Frais d'études	2 215 000,00	335 000,00	335 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 440 000,00	51 648 000,00	51 648 000,00
2115	Terrains bâtis	238 000,00	30 000,00	30 000,00
2135	Installations générales, agencements	76 000,00	525 000,00	525 000,00
2155	Outils industriels	517 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	977 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	100 000,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	43 480 000,00	49 528 000,00	49 528 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	140 000,00	140 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	220 000,00	220 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 629 400,00	19 071 600,00	19 071 600,00
2313	Constructions	6 573 000,00	6 310 000,00	6 310 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 056 400,00	12 761 600,00	12 761 600,00
Total des dépenses d'équipement		64 284 400,00	71 054 600,00	71 054 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 793 956,00	20 213 000,00	20 213 000,00
16318	Autres emprunts obligataires	75 000,00	75 000,00	75 000,00
1641	Emprunts en euros	16 000 000,00	17 400 000,00	17 400 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	209 000,00	164 000,00	164 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	515 200,00	307 000,00	307 000,00
1687	Autres dettes	994 756,00	2 267 000,00	2 267 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20,00	20,00	20,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	20,00	20,00	20,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 793 976,00	20 213 020,00	20 213 020,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		82 078 376,00	91 267 620,00	91 267 620,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	6 462 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	6 462 000,00	6 472 000,00	6 472 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 600 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	2 860 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	37 000,00	37 000,00	37 000,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	510 000,00	520 000,00	520 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	90 000,00	150 000,00	150 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	14 800 000,00	14 800 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	14 800 000,00	14 800 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 462 000,00	21 272 000,00	21 272 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		88 540 376,00	112 539 620,00	112 539 620,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 539 620,00
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	6 053 977,00	636 000,00	636 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	3 147 205,00	636 000,00	636 000,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	2 906 772,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	38 796 831,00	61 005 074,00	61 005 074,00
1641	Emprunts en euros	38 281 631,00	60 698 074,00	60 698 074,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	515 200,00	307 000,00	307 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		44 850 808,00	61 641 074,00	61 641 074,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 527,00	90 550,00	90 550,00
10222	FCTVA	29 527,00	90 550,00	90 550,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 858 737,00	20 135 000,00	20 135 000,00
274	Prêts	5 335 000,00	5 335 000,00	5 335 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	11 523 737,00	14 800 000,00	14 800 000,00
Total des recettes financières		16 888 264,00	20 225 550,00	20 225 550,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		61 739 072,00	81 866 624,00	81 866 624,00
021	Virement de la section d'exploitation	15 375 754,00	4 693 586,00	4 693 586,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	11 425 550,00	11 179 410,00	11 179 410,00
2182	Matériel de transport	900 000,00	900 000,00	900 000,00
28031	Frais d'études	300,00	13 960,00	13 960,00
28128	Aménagement Autres terrains	500,00	500,00	500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	92 500,00	110 000,00	110 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 700,00	1 700,00	1 700,00
28153	Installations à caractère spécifique	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28154	Matériel industriel	62 500,00	62 500,00	62 500,00
28155	Outillage industriel	101 700,00	160 000,00	160 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	441 300,00	477 700,00	477 700,00
28181	Installations générales, agencements	130 000,00	130 000,00	130 000,00
28182	Matériel de transport	9 599 800,00	9 200 000,00	9 200 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28184	Mobilier	25 000,00	25 000,00	25 000,00
28188	Autres	20 000,00	47 800,00	47 800,00
4818	Charges à étaler	25 250,00	25 250,00	25 250,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		26 801 304,00	15 872 996,00	15 872 996,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	14 800 000,00	14 800 000,00
2313	Constructions	0,00	14 800 000,00	14 800 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		26 801 304,00	30 672 996,00	30 672 996,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		88 540 376,00	112 539 620,00	112 539 620,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		112 539 620,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR268990EUR	13/07/2005	306 922,64	306 922,64	0,00	306 922,64	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		306 922,64	306 922,64	0,00	306 922,64	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					1 500 000,00									
OBLIGATAIRE (2008OBLIG)	BGL BNP PARIBAS	21/11/2008	19/12/2008	19/12/2009	1 500 000,00	V	EURIBOR12	4,415	2,257		A	C	N	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					314 124 147,56									
1641 Emprunts en euros (total)					295 897 478,97									
1934-1935 (AFL1934TPS)	AGENCE FRANCE LOCALE	22/11/2021	20/09/2022	20/12/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,755	0,768		T	C	N	A-1
200 023 414- DEBIT OFFICE (18S)	SOCIETE GENERALE	21/12/2017	02/07/2018	02/10/2018	15 000 000,00	F	FIXE	1,500	1,531		T	C	N	A-1
23995 1 (2007BEI)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2007	15/11/2007	15/11/2008	10 000 000,00	F	FIXE	4,748	4,747		A	C	N	A-1
23995 2 (2008BEI)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2007	22/07/2008	22/01/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,918	4,978		S	C	N	A-1
23995 3 (2008BEI2)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2007	17/11/2008	17/11/2009	20 000 000,00	F	FIXE	4,539	4,540		A	C	N	A-1
23995 4 (2009BEI)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2007	15/12/2009	15/06/2010	5 000 000,00	V	EURIBOR3MS	3,759	0,839		S	C	N	A-1
31.525 (BEI2013)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	05/03/2012	15/07/2013	15/07/2014	30 000 000,00	F	FIXE	2,674	2,674		A	P	N	A-1
31525 1 (BEI2012)	LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	05/03/2012	05/09/2012	05/09/2013	30 000 000,00	F	FIXE	2,634	2,634		A	P	N	A-1
6040093423 (18SAARTPS)	SAAR LB LANDESBANK	22/11/2018	17/12/2018	17/06/2019	10 000 000,00	V	EURIBOR6MS	0,111	3,053		S	C	N	A-1
693 (AFL693TRP)	AGENCE FRANCE LOCALE	11/08/2018	15/11/2018	20/12/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,476	1,507		T	C	N	A-1
694-696 (AFL694-696)	AGENCE FRANCE LOCALE	11/08/2018	20/06/2019	20/09/2019	40 000 000,00	F	FIXE	1,392	1,421		T	C	N	A-1
MIN268191EUR/MIN023431 (99/01)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	11/05/1999	31/12/1999	01/05/2000	6 097 960,69	F	FIXE	5,070	5,066		A	X Prêt à annuités réduites	N	A-4
MIN268194EUR/MIN174190 (2000/0)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/03/2000	13/10/2000	01/12/2000	30 489 803,45	V	EONIA	4,900	0,000		X	F	N	A-4
MIN534192/MIN530927EUR (MIN530)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2019	04/05/2020	01/09/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,700	0,702		T	C	N	A-1
MIN539828EUR (MIN535039)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/12/2020	30/09/2021	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,390	0,391		T	C	N	A-1
MON268096EUR (FLEXI2003)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/04/2003	01/05/2003	01/08/2003	26 603 651,41	F	FIXE	5,000	5,156		T	P	N	A-1
MON268175EUR/MON265368 (REFI20)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/06/2009	01/06/2009	01/07/2009	22 706 063,42	F	FIXE	3,880	3,995		T	X Libre	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

METROPOLE ROUEN NORMANDIE - BUDGET TRANSPORT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					18 226 668,59									
MIR 174242EUR (2005CLTR)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	27/09/2005	28/12/2005	28/01/2006	18 226 668,59	V	EONIA	3,570	2,567		M	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					20 401 783,80									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					20 401 783,80									
CONV AOM (AVANC-REMB)	PREFECTURE REG HTE NDIE	28/12/2020	30/12/2020	01/12/2022	20 401 783,80	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
Total général					336 025 931,36									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		450 000,00					75 000,00	22 812,50	0,00	677,08
OBLIGATAIRE (2008OBLIG)	N	0,00	A-1	450 000,00	5,97	V	EURIBOR12	5,000	75 000,00	22 812,50	0,00	677,08
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		147 607 730,38					17 015 897,08	3 408 375,36	0,00	709 957,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		147 300 807,74					16 853 324,42	3 393 029,28	0,00	709 453,02
1934-1935 (AFL1934TPS)	N	0,00	A-1	9 875 000,00	19,72	F	FIXE	0,760	500 000,00	74 152,53	0,00	2 359,38
200 023 414- DEBIT OFFICE (18S	N	0,00	A-1	11 812 500,00	15,50	F	FIXE	1,500	750 000,00	175 367,19	0,00	41 945,31
23995 1 (2007BEI)	N	0,00	A-1	2 500 000,00	4,87	F	FIXE	4,750	500 000,00	118 700,00	0,00	12 194,32
23995 2 (2008BEI)	N	0,00	A-1	4 400 000,00	10,56	F	FIXE	4,920	400 000,00	211 474,00	0,00	87 134,13
23995 3 (2008BEI2)	N	0,00	A-1	6 000 000,00	5,88	F	FIXE	4,540	1 000 000,00	272 340,00	0,00	27 903,69
23995 4 (2009BEI)	N	0,00	A-1	666 666,63	1,96	V	EURIBOR3MS	5,000	333 333,34	29 560,18	0,00	787,04
31.525 (BEI2013)	N	0,00	A-1	18 431 087,90	10,54	F	FIXE	2,670	1 463 338,53	492 847,29	0,00	210 743,15
31525 1 (BEI2012)	N	0,00	A-1	11 324 352,00	4,68	F	FIXE	2,630	2 148 658,16	298 283,44	0,00	77 921,19
6040093423 (18SAARTPS)	N	0,00	A-1	8 000 000,00	15,96	V	EURIBOR6MS	5,000	500 000,00	399 201,39	0,00	15 625,00
693 (AFL693TRP)	N	0,00	A-1	7 875 000,00	15,72	F	FIXE	1,480	500 000,00	115 035,75	0,00	3 628,50
694-696 (AFL694-696)	N	0,00	A-1	30 666 666,62	11,47	F	FIXE	1,390	2 666 666,68	418 656,88	0,00	12 992,00
MIN268191EUR/MIN023431 (99/01)	N	0,00	A-1	2 215 637,91	6,17	F	FIXE	5,070	271 545,23	112 332,84	0,00	82 407,22
MIN268194EUR/MIN174190 (2000/0	N	0,00	A-1	3 737 456,46	3,00	F	FIXE	2,990	1 061 585,51	100 018,99	0,00	20 002,14
MIN534192/MIN530927EUR (MIN530	N	0,00	A-1	8 750 000,00	17,42	F	FIXE	0,700	500 000,00	59 937,50	0,00	4 918,27
MIN539828EUR (MIN535039)	N	0,00	A-1	9 333 333,32	13,75	F	FIXE	0,390	666 666,68	35 425,00	0,00	8 450,00
MON268096EUR (FLEXI2003)	N	0,00	E-3	5 466 783,59	2,67	C	TAUX STRUCTURES	4,500	1 734 110,66	249 422,00	0,00	56 923,26
MON268175EUR/MON265368 (REFI20	N	0,00	A-1	6 246 323,31	3,00	F	FIXE	3,880	1 857 419,63	230 274,30	0,00	43 518,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		306 922,64					162 572,66	15 346,08	0,00	504,45
MIR 174242EUR (2005CLTR)	N	0,00	A-1	306 922,64	1,93	V	EONIA	5,000	162 572,66	15 346,08	0,00	504,45
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE - BUDGET TRANSPORT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		18 134 918,93					2 266 864,87	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		18 134 918,93					2 266 864,87	0,00	0,00	0,00
CONV AOM (AVANC-REMB)	N	0,00	A-1	18 134 918,93	7,92	F	FIXE	0,000	2 266 864,87	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		166 192 649,31					19 357 761,95	3 431 187,86	0,00	710 634,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MON268096EUR (FLEXI2003)	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26 603 651,41	5 466 783,59	3	20,00		4.50%	6.75%-(5*(CMSEUR10-CMSEUR2))	0,00		4,500	249 422,00	0,00	3,29
TOTAL (E)		26 603 651,41	5 466 783,59						0,00			249 422,00	0,00	3,29
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		26 603 651,41	5 466 783,59						0,00			249 422,00	0,00	3,29

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	160 725 865,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	3,29	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	5 466 783,59	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2017-12-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil d'amortissement sur un an : 600 € TTC	1	08/10/2018
L	Seuil d'amortissement sur un an : 500 € HT (services assujettis à TVA)	1	08/10/2018
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	08/10/2018
L	Études non suivies de réalisation	5	08/10/2018
L	Logiciels	2	08/10/2018
L	Voitures	5	08/10/2018
L	Camions et véhicules industriels	8	08/10/2018
L	Véhicules autonomes d'expérimentation	3	08/10/2018
L	Mobilier	10	08/10/2018
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	08/10/2018
L	Matériel informatique	5	08/10/2018
L	Matériel classique	6	08/10/2018
L	Installations et appareils de chauffage	15	08/10/2018
L	Appareils de levage - ascenseurs	15	08/10/2018
L	Appareils de laboratoire	5	08/10/2018
L	Equipements de garage et ateliers	10	08/10/2018
L	Equipements des cuisines	10	08/10/2018
L	Installations de voirie	25	08/10/2018
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	08/10/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	08/10/2018
L	Bâtiments	50	08/10/2018
L	Bâtiments légers, abris	10	08/10/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	08/10/2018
L	Réseaux câblés	25	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments ou d'installations	30	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	08/10/2018
L	Bus	13	08/10/2018
L	Rames de métro	30	08/10/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		3 161 000,00	3 161 000,00	0,00	3 161 000,00
Autres provisions pour risques	0,00		3 161 000,00	3 161 000,00	0,00	3 161 000,00
Dépréciations (2)	1 000,00		2 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00
Admission non valeur	1 000,00		2 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	1 000,00		3 163 100,00	3 164 100,00	0,00	3 164 100,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		26 378 000,00	26 378 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		19 906 000,00	19 906 000,00
1631	Emprunts obligataires	75 000,00	75 000,00
1641	Emprunts en euros	17 400 000,00	17 400 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	164 000,00	164 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 267 000,00	2 267 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 472 000,00	6 472 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 472 000,00	6 472 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	26 378 000,00	0,00	0,00	26 378 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		35 198 546,00	III 35 198 546,00
Ressources propres externes de l'année (a)		20 225 550,00	20 225 550,00
10222	FCTVA	90 550,00	90 550,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	5 335 000,00	5 335 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	14 800 000,00	14 800 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		14 972 996,00	14 972 996,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	13 960,00	13 960,00
28128	Aménagement Autres terrains	500,00	500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	110 000,00	110 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 700,00	1 700,00
28153	Installations à caractère spécifique	10 000,00	10 000,00
28154	Matériel industriel	62 500,00	62 500,00
28155	Outillage industriel	160 000,00	160 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	477 700,00	477 700,00
28181	Installations générales, agencements	130 000,00	130 000,00
28182	Matériel de transport	9 200 000,00	9 200 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	15 000,00
28184	Mobilier	25 000,00	25 000,00
28188	Autres	47 800,00	47 800,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	25 250,00	25 250,00
021	Virement de la section d'exploitation	4 693 586,00	4 693 586,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	35 198 546,00	0,00	0,00	0,00	35 198 546,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 26 378 000,00
Ressources propres disponibles	IV 35 198 546,00
Solde	V = IV – II (6) 8 820 546,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				378 429,01	252 286,01	25 228,60	100 914,40
2016	Accroissement de la capacité du Métro	15	29/03/2010	148 500,00	99 000,00	9 900,00	39 600,00
2016	Aménagement de la ligne n° 7	15	29/03/2010	229 929,01	153 286,01	15 328,60	61 314,40

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	22 788 949,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	22 788 949,81
Recettes réelles de fonctionnement	II	151 458 627,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	15,05
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			CPTC Comité Pour les Transports en Commun de la Métropole Rouennaise	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					68 952 801,00	68 818 450,42	0,00
Au profit d'organismes publics					8 952 801,00	20 401 783,80	0,00
2021	AVANCE REMBOURSABLE DE L'ETAT SUITE PERTE SUR VERSEMENT MOBILITE	ETAT	10	A	8 952 801,00	20 401 783,80	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					60 000 000,00	48 416 666,62	0,00
2018	Financement des investissements 2018	AGENCE FRANCE LOCALE	20	T	10 000 000,00	7 875 000,00	0,00
2019	Financement des investissements	AGENCE FRANCE LOCALE	15	T	40 000 000,00	30 666 666,62	0,00
2022	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	AGENCE FRANCE LOCALE	20	T	10 000 000,00	9 875 000,00	0,00
TOTAL					68 952 801,00	68 818 450,42	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					88 489 800,00	16 771 000,00	5 335 000,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					88 489 800,00	16 771 000,00	5 335 000,00
2003	AVANCE REMBOURSABLE	SOMETRAR	22	M	88 489 800,00	16 771 000,00	5 335 000,00
TOTAL					88 489 800,00	16 771 000,00	5 335 000,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP52/2020 ACQUISITIONS DE BUS 2020 - 2025	145 090 000,00	0,00	145 090 000,00	68 249 661,69	47 000 000,00	29 840 338,31
AP54/2020 AMENAGEMENT COULOIR TEOR ENTRE BOULINGRIN ET CHU +	8 600 000,00	0,00	8 600 000,00	6 442 574,77	2 150 000,00	7 425,23
AP61/2021 AMENAGEMENT F1 SUD	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	350 000,00	2 900 000,00	2 750 000,00
AP21/2014 ARC NORD SUD / T4	102 728 029,00	0,00	102 728 029,00	88 839 783,21	0,00	13 888 245,79
AP60/2021 GER REVISION DES BOGIES	3 905 000,00	0,00	3 905 000,00	1 140 000,00	2 528 000,00	237 000,00
AP76/2021 REALISATION DE LA LIGNE T5	115 200 000,00	0,00	115 200 000,00	1 200 000,00	5 536 600,00	108 463 400,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Le 108 - 108 allée François Mitterrand-76006 ROUEN (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> - Concession - Construction et exploitation du réseau METROBUS	SOMETRAR	Société du Métro de l'Agglomération Rouennaise	SAS	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u> 29/06/2016 - 14 233 Actions	Agence France Locale	Etablissement de crédit	Société anonyme à conseil d'administration	1 423 300,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 125

Nombre de membres présents : 119

Nombre de suffrages exprimés : 119

VOTES :

Pour : 92

Contre : 25

Abstentions : 2

Date de convocation : 02/12/2022

Présenté par (1) Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, Président,
A H2o le 12/12/2022

(1) Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil

A H2o, le 12/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

MAYER-ROSSIGNOL Nicolas	
-------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Assemblée délibérante.